

Lors du Conseil de Communauté du 28 mars 2023, les élus membres ont approuvé, à l'unanimité, la motion du Parc Naturel Régional des Ardennes désapprouvant le projet d'une forêt primaire sur le Massif Forestier de l'Ardenne (PNRA) promu par l'Association Francis HALLE.

Pour mémoire, l'association « agit pour la création d'un vaste espace de dimension européenne et de grande superficie – environ 70 000 hectares – dans lequel une forêt intacte évoluera de façon autonome, renouvelant et développant sa faune et sa flore sans aucune intervention humaine, et cela sur une période de plusieurs siècles ». Cette action vise l'Ardenne, tant française que belge et luxembourgeoise. Une part importante vise la partie française.

Eu égard aux évolutions du dossier (arrivée de chargés de mission à CHARLEVILLE-MEZIERES, soutien de la Ministre Wallonne de l'environnement, de la nature et de la forêt, baisse de la population annoncée comme inéluctable par l'INSEE etc.), il devient nécessaire de poser une opposition franche et définitive à cette initiative qu'elle soit ou non dans ses simples prémices.

A ce jour, si tout n'est pas idyllique (crise du scolyte), le portrait de territoire n'est pas apocalyptique. La forêt en Ardennes recouvre 29 % du territoire, soit 153 000 ha. Elle est, cependant, morcelée : 400 forêts de plus de 25 ha, représentant 45 000 ha. 1 400 forêts de 5 à 25 ha, et 25 000 propriétaires de forêt de moins de 5 ha (SOURCE FRANSYLVA).

75 000 ha sont déjà en ZPS Natura 2000 dans le Nord et le Nord Est du département.

S'il est loin d'être le dominateur qu'il a cru être, l'idée d'une forêt sans homme est à battre en brèche. Historiquement, la forêt des Ardennes est un espace naturel riche et dense qui a été très tôt parcouru par l'Homme que cela soit pour aller d'un territoire à l'autre, façonner son habitat, le chauffer ou développer les activités artisanales puis industrielles, et ce depuis l'Antiquité. Avec une consommation massive de la ressource forestière, il fut mené au XIXe siècle puis au XXe des opérations de reboisement qui ont donné l'aspect actuel du massif.

Avec le développement exponentiel du résineux après la Seconde Guerre mondiale, cette gestion est aujourd'hui révisée par les acteurs du bois (Communes, ONF, gestionnaires privés, PNRA etc.) afin d'assurer la pérennité du massif forestier face aux changements climatiques, aux menaces de parasites (scolytes) et à son appauvrissement. Une prise de conscience générale pour la protection des bois est ainsi apparue depuis plusieurs années avant la médiatique « conscience écologique ».

Des mesures en faveur de la biodiversité sont également menées avec des espaces de biodiversité, notamment dans le cadre de la « trame verte et bleue », des espaces de quiétude ou le suivi de réserves naturelles par le PNRA.

Cette politique de protection est sanctuarisée par la Communauté de Communes dans le cadre de son Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) et son programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elle a rejoint d'autres mesures de valorisation et de sensibilisation que sont la création de Sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaires (STIC), le soutien au développement des Voies Vertes ou encore la création du Groupe de Travail ad hoc « Forêt ».

Patrimoine à protéger et à valoriser, la forêt est un atout et couvre plusieurs enjeux :

- Qualité de vie pour les habitants qui la parcourent ;
- Activités touristiques autour de la nature et de la biodiversité ;
- Ressource énergétique dans le cadre d'une gestion raisonnée ;
- Ressource financière pour beaucoup de Communes ;
- Activités économiques (et emploi) avec l'usage du bois pour la construction ou l'ameublement ;

Les activités agricoles sont directement impactées par l'activité forestière surtout dans le cas d'une population trop importante de cervidés et suidés.

Un aspect sécuritaire est également à mettre en avant. Avec des centaines de points de passage, rappel qu'elle est fortement parcourue malgré un mythe d'impénétrabilité, la forêt doit rester un espace contrôlé. Le manque criant de moyens DFCI (défense de la Forêt Contre les Incendies) rappelle, enfin, le risque pour l'environnement et les habitants alors que la pluviométrie est discontinuée et une fragilisation de l'espace forestier est en cours.

Il serait opportun de flécher les financements voués à une réflexion sur une forêt primaire vers la protection de la forêt, le renforcement des moyens de l'ONF et ceux du PNRA.

Scientifiquement séduisant et audacieux, le projet de forêt primaire ignore profondément l'histoire, les dynamiques locales, les actions de l'Autorité publique menées et ces réalités.

Au-delà, avec un début de réindustrialisation, aux visées vertueuses (Cibox) et soutenu par l'Etat et une volonté d'un développement sur tout le territoire communautaire de GIVET à ANCHAMPS, il est des signaux qui annoncent un funeste avenir au mépris de celles et ceux qui y vivent et qui seront poussés à partir in fine.

Pour une forêt accessible et protégée, la politique à pérenniser et à mener doit porter résolument sur une « désartificialisation » de la forêt soit :

- favoriser une grande variété d'espèces source de protection sanitaire et de dynamisme pour les arbres ainsi que toute la faune et la flore qui s'y développe ;
- favoriser l'aménagement de sentiers de découverte ;
- favoriser les actions de sensibilisation et rencontres entre les différents acteurs arpentant les bois ;
- favoriser une planification plus respectueuse des dynamiques naturelles ;
- favoriser, à l'heure de la mise en œuvre de la ZAN, la désartificialisation des sols en milieu urbain et y « réintégrer » la forêt.

Avec l'existence d'actions en faveur de la biodiversité (trame verte et bleue), de règlements de protection des espaces naturels, véritables garde-fous contre une exploitation prédatrice et irraisonnée, cette politique prend en compte l'ensemble des êtres vivants.

Comme tout espace vécu, la forêt n'est pas un musée ou un outil scientifique. Le Musée de la Forêt de RENWEZ ne doit donc pas devenir le dernier refuge des amoureux des espaces boisés, qui seraient réservés à un petit nombre de privilégiés que ce soit pour des raisons financières ou parce que leur profession le leur permet. Ce serait une rupture avec les principes républicains de liberté et d'égalité.